

## Mairie de Bonnevaux

30 450 BONNEVAUX

Tél : 04 66 61 12 68

Fax : 04 66 61 25 07

Mail : mairie.bonnevaux@free.fr

Site internet : [www.bonnevaux.com](http://www.bonnevaux.com)

### **PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021**

**Délibérations**

L'an deux-mille vingt et un , le quatorze décembre à quatorze heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Roseline Boussac, Maire,

**Présents** : Franck Guignot, Raphaël Tinguely, Frédéric Vidal ,Jordan Rigaud, Roseline Boussac

**Procurations** : Eliabelle Boussac donne procuration à Roseline Boussac

**Absents** :

**Excusés** :

**Secrétaire** : Emilie Manificier

#### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2021**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

#### **DELIBERATION : CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT RECENSEUR**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

#### **DÉCIDE**

La création d'un emploi d'agent non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de 1

emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 20 janvier au 19 février 2022.

### **DELIBERATION : LANCEMENT DU PLAN D ADRESSAGE**

Madame le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la Commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres.

En particulier Madame le Maire explique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100% des foyers ou locaux professionnels et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

La réalisation de ce plan d'adressage sera confié au SIG Cevennes.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L2121-29 du CGCT, régle par ses délibérations les affaires de la commune.

Par la suite, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur la dénomination et le numérotage des voies.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **VALIDER** le principe général de dénomination et numérotage des voies de la Commune.
- **AUTORISER** l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies.

### **DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PARC NATIONAL DES CEVENNES POUR LA RENOVATION DE L ECLAIRAGE PUBLIC EN CONFORMITE AVEC LA RESERVE INTERNATIONALE DE CIEL ETOILE**

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du plan de relance annoncé par l'Etat « France Relance », le Parc National des Cevennes propose d'allouer une subvention aux Communes qui souhaitent rénover leur éclairage public.

Le Parc National pouvant financer jusqu'à 35% du coût des travaux.

Le Maire propose de déposer une demande de subvention, dont le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1680€

Plan de financement prévisionnel :

- Montant de la dépense HT : 1680€
- Subvention demandée au PNC : 588€
- Autofinancement : 1092€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération projetée
- Autorise le Maire à solliciter l'aide financière du PNC
- Autorise le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision.

### **DELIBERATION : MISE EN DISCRETION (ELECTRICITE) – LE BOSC**

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

N° d'opération : **20-DIS-24**

Evaluation approximative des travaux : **75 000,00 € HT**

Coût prévisionnel des études : **900,00€ HT**

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant projet, d'un montant estimé à **900,00€** en cas de renoncement du fait de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte du projet de travaux et de son évaluation approximative,
- Approuve le lancement des études nécessaires à la définition du projet,
- S'engage à verser sa participation aux études estimée à **900,00€** en cas de renoncement au projet du fait de la Commune,
- Autorise le SEMG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration de l'étude.

La dotation potentielle serait de 71 250 € sous réserve de décision.

Il resterait à la charge de la Commune 3 550 €

### **DELIBERATION : MISE EN DISCRETION (TELEPHONE) – LE BOSC**

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

N° d'opération : **20-TEL-57**

Évaluation approximative des travaux : **11 000,00 € HT**

Coût prévisionnel des études : **165,00€ HT**

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant projet, d'un montant estimé à **165,00€** en cas de renoncement du fait de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte du projet de travaux et de son évaluation approximative,
- Approuve le lancement des études nécessaires à la définition du projet,
- S'engage à verser sa participation aux études estimée à **165,00€** en cas de renoncement au projet du fait de la Commune,
- Autorise le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration de l'étude.

Aucune dotation n'est accordée pour cette mise en discrétion.

A charge pour le Commune : 11 000 €

### **DELIBERATION : CADEAUX NOEL 2021**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de :

- 30€ pour le Noël de chaque enfant jusqu'en CM2
- Un repas sera offert aux personnes âgées de plus de 70ans au printemps prochain.

### **DELIBERATION : APPROBATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L EAU POTABLE ET DE L ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020.**

Madame le Maire informe que le 14 octobre 2021, le Conseil de Communauté d'Alès Agglomération a approuvé les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif, exercice 2020.

L'article D 2224-3 du CGCT stipule que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par

une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement :

<https://www.services.eaufrance.fr/donnees/recherche>

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

### **DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE**

**Madame le Maire** informe qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget 2021, pour pouvoir procéder au paiement des emprunts.

#### **Investissement :**

1641 <i>Emprunts</i>	+5000,00€
2151 <i>Réseaux voirie</i>	-5000,00€

#### **Informations :**

- Madame Le Maire annonce plus précisément les étapes de l'Adressage :
- La délibération prise aujourd'hui concerne le lancement du Plan d'Adressage
- Nous allons communiquer au départ par mails, **l'objet titre sur les mails sera : ADRESSAGE**. Les propriétaires ayant plusieurs bâtiments, auront à déterminer le nombre de numéro. Une deuxième vague de demandes sera sur les noms des rues, routes. Et ce n'est qu'après ce travail qu'une réunion publique aura lieu, pour proposer le résultat des suggestions
- Voirie : les murs de soutènement de la route des Allègres sont en cours de réfection. 50% des travaux sont pris en charge par le SIVU (Syndicat ayant en charge la voirie)
- 
- Mur du Cimetière : n'étant pas de la voirie, ce mur est à la charge de la Commune.
- 
- Incendie du logement situé à l'ancienne école : 2 passages d'expert ont eu lieu, un 3ème doit être prévu avec l'ensemble des experts. Il est envisagé de faire appel à une entreprise de nettoyage pour évacuer les déchets liés à l'incendie.

Il est suggéré par un membre du conseil la pose de panneaux solaires sur la toiture de l'ancienne école.

- Réunion réseau BNX30 : Le mardi 20 novembre a eu lieu une réunion pour faire le point sur le réseau internet communal. Actuellement 19 abonnés, principalement dans le bas de la Commune et sur les hauteurs. Le compte rendu

sera transmis prochainement.

- Le Conseil Municipal a appris que l'association ABC avait déposé un dossier d'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques pour l'église et le cimetière . Une réunion avec la DRAC est prévue au printemps prochain pour parler des conséquences d'un tel classement pour les habitants du Village.
- Association Les chats de Serge : une nouvelle association est en cours de création sur la Commune. Elle a pour but la stérilisation des chats errants et la récolte de fonds pour les nourrir. A cet effet une caisse sera mise à disposition pour recevoir des dons de croquettes.
- Élagage des bords de route : il est rappelé que ce sont les propriétaires des terrains en bord de route qui ont la charge de l'élagage
- Débroussaillage des hameaux : il paraît nécessaire de sensibiliser les habitants et propriétaires au débroussaillage de leurs parcelles 50 mètres autour des bâtis.
- 
- Il est suggéré l'achat d'une cuve souple, réserve d'eau d'environ 30m3, pour permettre aux pompiers de remplir les camions en cas d'incendie.
- 
- Emploi communal : début Janvier 2022, Rémi Bartszack qui a travaillé sur la commune en 2021, reprendra son poste d'agent technique jusqu'en fin Mars 2022. La Commune est toujours en recherche d'un solution sur le long terme pour faire face à l'absence de l'agent technique titulaire.
- 
- Madame Le Maire annonce qu'il n'y aura pas d'invitation comme chaque année pour la Galette. L'an dernier, cette manifestation n'avait également pas eu lieu en raison des circonstances sanitaires.
- 
- Une commission agricole et forestière sera mise en place avec les acteurs locaux afin de définir la gestion du territoire, projets etc.

Fin du Conseil Municipal à 14h50